

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 1381
75 - Paris
ASSOCIATIONS
Créations

Déclaration à la préfecture de police

COMMUNAUTE CENTRAFRICAINE DE FRANCE (C.C.F.R.).

Objet : agir pour l'émergence de la République Centrafricaine dans les domaines économique, social, culturel, scientifique, technologique et du développement durable ; promouvoir la solidarité et le dialogue horizontal au sein de la communauté des Centrafricain (e) s de France ; promouvoir l'image des Centrafricain (e) s et œuvrer pour le développement et la dignité de la République Centrafricaine ; combattre la discrimination sous toutes ses formes et coopérer avec toutes les forces qui luttent pour la défense des Droits Humains, la promotion du genre, et contre le racisme, le tribalisme, la xénophobie et toutes les formes d'intolérance tant en France qu'en République centrafricaine ; promouvoir, développer et perpétuer les cultures de toutes les régions de la République Centrafricaine et garantir ainsi la spécificité centrafricaine, gage d'un meilleur « vivre ensemble » ; coordonner les actions visant l'amélioration du climat des affaires en Centrafrique afin de favoriser les investissements et l'apport d'expertise de ses membres pour le développement économique de la R ; C ; A ; transmettre les préoccupations de ses membres aux autorités politiques et administratives ainsi qu'aux institutions étatiques et non étatiques ; favoriser le dialogue et les échanges culturels entre, d'une part, les différentes régions de la République Centrafricaine, et d'autre part, entre la République Centrafricaine et les pays voisins de manière particulière et de manière générale avec les peuples d'Afrique, d'Europe, d'Amérique, d'Asie, et d'Océanie ; constituer un interlocuteur crédible face aux autorités politiques et administratives de la République Centrafricaine, aux acteurs économiques et aux partenaires internationaux étatiques et non étatiques impliqués dans le processus du développement de la République Centrafricaine ; se constituer partie civile chaque fois qu'il estime nécessaire, pour des délits avérés dans son champ d'action, notamment dans le domaine de la lutte contre les violations des droits de l'Homme, le racisme, le régionalisme et l'impunité

Siège social : 42, rue de Maubeuge, 75009 PARIS.

Date de la déclaration : 28 novembre 2017.